



DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES



La CCVHA, territoire rural, doit continuer à accueillir et accompagner les entreprises, tout en préservant ses espaces agricoles et forestiers.

Sur la CCVHA :

Les zones d'activités (intercommunales et communales) concentrent la majorité des emplois du territoire, principalement dans l'industrie et l'artisanat :

- **20** Zones d'Activités Économiques (ZAE) sur **250 Ha** au total ;
- **11** emplois par hectare ;
- **56 %** des emplois privés dans les ZAE.

Certaines zones sont stratégiques et amenées à se développer, d'autres restent des zones de proximité au potentiel raisonné.

Depuis 10 à 15 ans, ce sont surtout les entreprises déjà présentes sur le territoire qui se développent :

- **65 %** de développement endogène ;
- **48 %** des acquéreurs sont des artisans déjà implantés sur la CCVHA pour disposer de leurs propres locaux (entre 1 000 et 4 000 m² de terrain).

Les ventes de terrains concernent surtout de petites surfaces (1 000 à 5 000 m²), notamment à Grez-Neuville, au Lion-d'Angers, à Montreuil-sur-Maine et à Bécon-les-Granits :

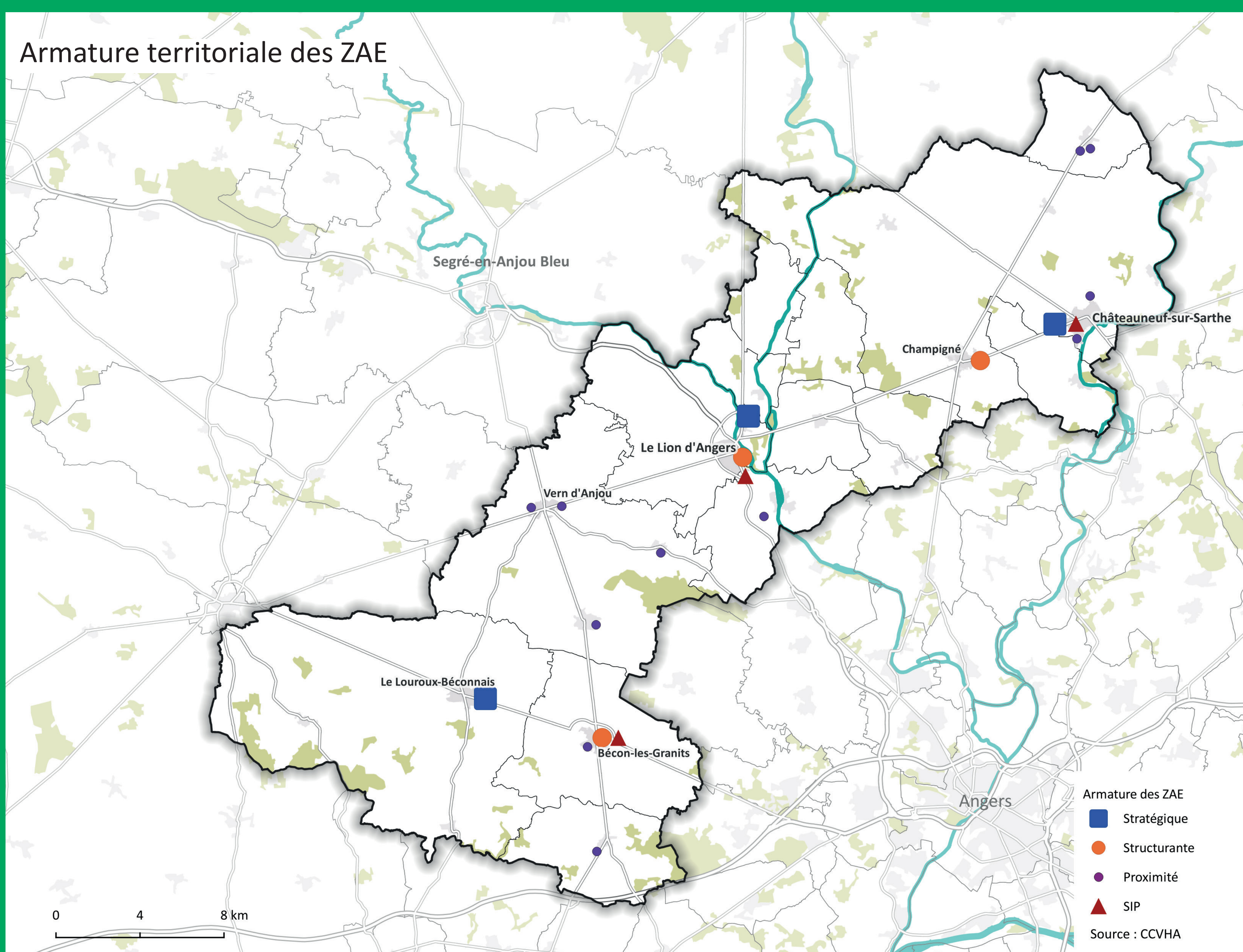
- **2,5 Ha** vendus par an en moyenne sur toute la CCVHA ces dernières années ;
- **50 %** des demandes de foncier se situent sur le secteur centre de la CCVHA (Grez-Neuville, Le Lion d'Angers/Montreuil-sur-Maine).

Enjeux PLU_i



- Prendre appui sur l'armature économique territoriale pour organiser et planifier le développement.
- Concilier développement économique et optimisation foncière dans l'objectif d'atteindre la trajectoire ZAN.
- Favoriser une dynamique économique de proximité pour un territoire plus résilient sans négliger l'accueil d'entreprises extérieures au territoire et pourvoyeuses d'emplois.
- Anticiper l'avenir des entreprises hors ZAE : par rapport à leur environnement (âge du dirigeant, approvisionnement...) ; par rapport aux flux (emploi, logistique, zone de chalandise...) ; par rapport à leur capacité à se délocaliser.

Armature territoriale des ZAE



ZOOM SUR L'OBJECTIF NATIONAL « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » :

D'ici 2050, la France vise le « zéro artificialisation nette » (ZAN) : ne plus construire sur des terres naturelles, agricoles ou forestières sans compenser.
D'ici 2031, la consommation de terres agricoles, naturelles et forestières doit être réduite de moitié par rapport à la décennie précédente.

- 36 hectares consommés par l'activité économique entre 2011 et 2020 sur le territoire.
- 10,60 hectares déjà consommés entre 2021 et 2025.

